



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Authon-la-Plaine



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

AUTHON-LA-PLAINE

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission,
et **Suzanne Choureau**, stagiaire

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Diane Bétored**, cartographe

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE	5
METHODOLOGIE	6
DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES	9
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire	10
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale	11
1. L'évolution démographique : des variations moins sensibles que dans les communes voisines	11
2. L'extension du bâti : habitat individuel et densification	11
3. La forme actuelle du village : une préservation de la morphologie ancienne	12
4. Évolutions paysagères	14
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain	15
2. Éléments marquants du paysage actuel.....	16
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	19
1. Caractéristiques architecturales	19
2. Analyse typologique du bâti	19
1. Édifices publics, civils et religieux	20
2. Fermes	21
3. Maisons rurales et granges.....	23
4. Maisons de bourg et maisons à boutique	23
5. Pavillon.....	24
3. État général du patrimoine	24
GLOSSAIRE	28

En couverture : l'entrée de la commune par le nord, rue de Chatignonville

AUTHON-LA-PLAINE

CANTON DE DOURDAN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD-ESSONNE	
POPULATION 2008 : 351 hab. POPULATION 1946 : 304 hab. POPULATION 1821 : 611 hab.	

RECENSEMENT

Nombre d'édifices recensés : 29

Nombre d'édifices dénaturés : 47

Nombre d'édifices par degré d'intérêt :

exceptionnel : 0	remarquable : 5	intéressant : 24	inaccessible : 0
------------------	-----------------	------------------	------------------

Typologies architecturales dominantes :

grandes fermes	petites fermes	maisons rurales	
----------------	----------------	-----------------	--

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre

Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique	village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
---	----------------------	-------------	----------------	---------------------

Hameaux :	pas de hameaux	un hameau	plusieurs hameaux :
------------------	----------------	-----------	---------------------

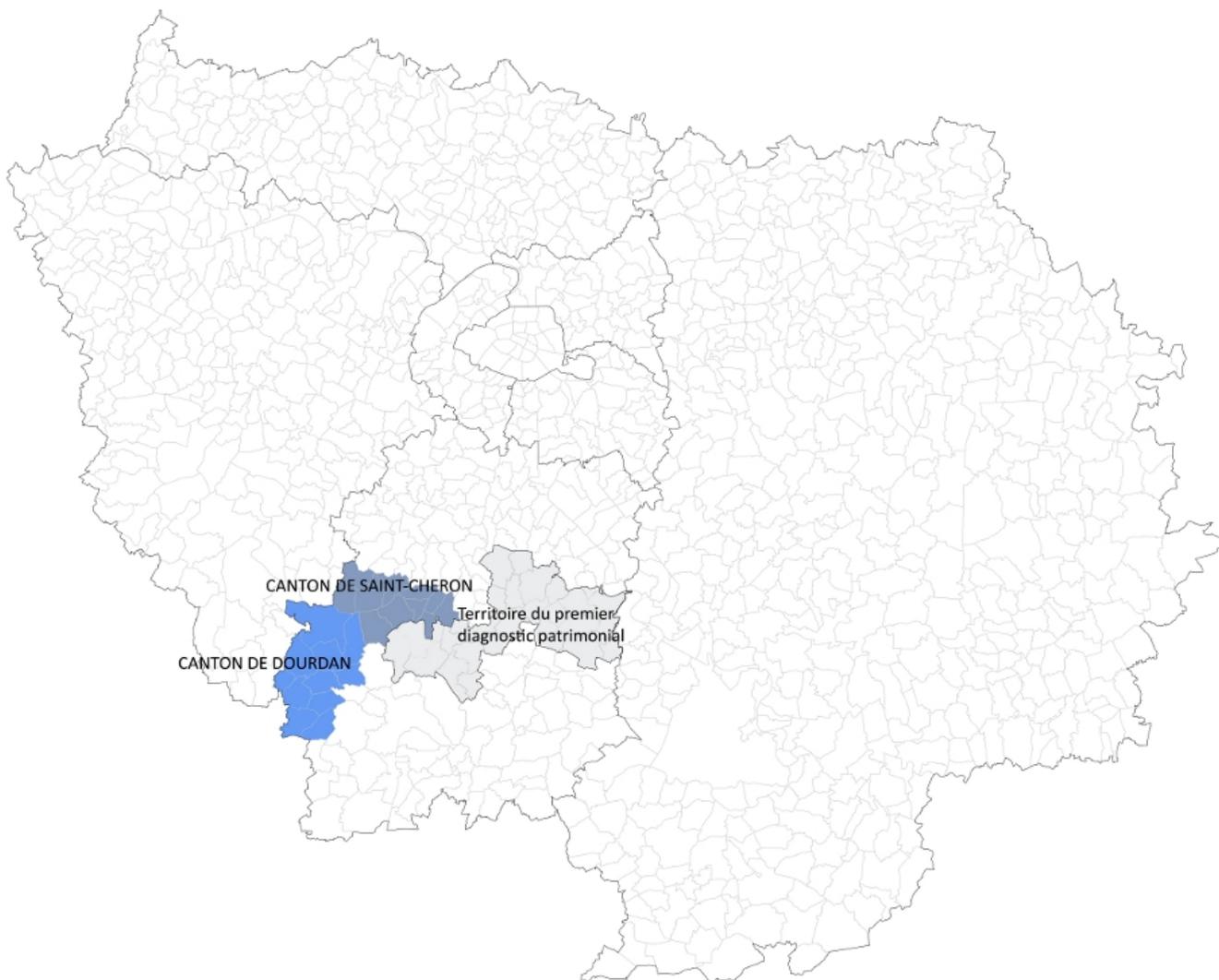
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui	non
--	-----	-----

Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie	

Document d'urbanisme :	POS	PLU	SCOT	pas de document d'urbanisme connu
-------------------------------	-----	-----	------	-----------------------------------

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES

relief de plateau	marqueurs paysagers verticaux qui se détachent	densité du village			
-------------------	--	--------------------	--	--	--



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Étréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

CANTON DE DOURDAN	Authon-la-Plaine	CANTON DE SAINT-CHÉRON	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse¹.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies².

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt², qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

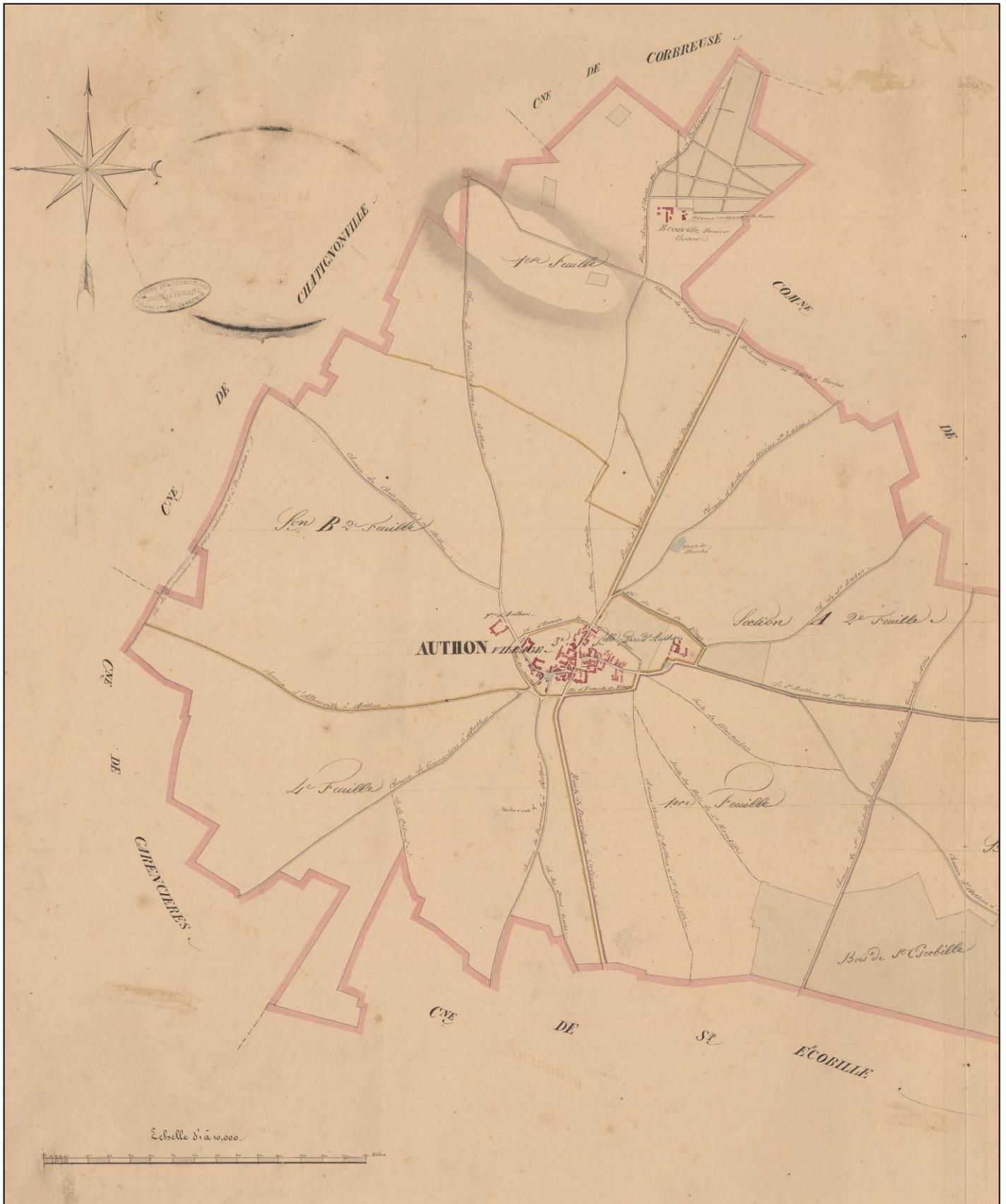
La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

¹ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

² On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:					
Pré-inventaire :		OUI	NON	X					
				N° de photo :					
TYPLOGIE									
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église			
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts			
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:				
ferme	château	maison d'artisan							
Datation:				1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:			
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit		isolé				
MATERIAUX DE COUVERTURE									
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage tuiles de rive			
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE						
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit			
annexes	four		moellons	calcaire	briques				
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES									
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:			
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques				
INTERET									
architectural		morphologique		urbain	pittoresque	historique			
DEGRE					Transformations de surface				
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON				
				fenêtres pvc		enduit gratté			
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage			
					ouvertures reprises :				
					autre :				

Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain



Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune d'Authon-la-Plaine (1827)

© A.D. 91

DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Située sur la partie francilienne du plateau de la Beauce, la commune d'Authon-la-Plaine possède un relief très peu marqué : son altitude varie en effet de 147 à 157 mètres, le village se situant dans un très léger creux, à une altitude de 150 mètres, au centre du territoire. Toponymes et sources écrites indiquent un sol perméable, composé de calcaire et de marne verte, couvert d'une couche de terre argileuse favorable aux cultures et à l'exploitation de l'argile dans le cadre de petites tuileries aujourd'hui disparues (« La Terre à Tuiles », « Le Trou à Glaise »).

La commune ne compte aucun cours d'eau : comme dans l'ensemble de la Beauce, l'approvisionnement en eau est un problème, anciennement pallié par le creusement de mares et de puits. Au XIXe siècle, la commune comptait ainsi trois puits communaux, auxquels s'ajoutaient quelques puits privés, et plusieurs mares, aujourd'hui disparues (à l'exception des deux mares de la ferme d'Hérouville). Les traces de trois d'entre elles sont encore visibles de nos jours, à Guignard, aux Pavillons et rue de Chatignonville ; la quatrième en revanche, dénommée « mare du marché » et située au nord de la commune semble avoir entièrement disparu.



Ces points d'eau ont été d'une importance capitale pour l'approvisionnement, tant pour les hommes que pour les bêtes (voir les cartes postales, datant du premier quart du XXe siècle, ci-dessus), et ce jusqu'à la mise en place du système d'adduction d'eau potable, symbolisé par la création d'un Service des Eaux en 1935 et la construction d'un château d'eau sans doute contemporain (ci-contre, à l'entrée sud du village).

Le site d'Authon-la-Plaine est occupé depuis l'époque gallo-romaine : la *Monographie de l'Instituteur*³, rédigée en 1899, rapporte notamment la découverte de pièces de monnaies. L'origine du lieu de culte remonterait quant à elle au IXe siècle. Cette commune essentiellement agricole a ensuite tiré parti de sa situation au carrefour de



³ Les mots en italiques suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en fin de synthèse.

deux voies importantes : la route Paris-Orléans et la route Étampes-Rambouillet, qui comporte un embranchement vers Chartres. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, elle est ainsi l'une des communes les plus importantes du canton.

1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE

Le village compte 611 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien. Il comprend alors encore le hameau du Plessis, détaché en 1884 pour devenir la commune limitrophe du Plessis-Saint-Benoist⁴.

A l'exception du château d'Hérouville et de sa ferme, situés à l'extrémité septentrionale du territoire, le bâti est concentré autour de l'église, au sein d'un anneau formé par les chemins qui encerclent le village (extrait du cadastre napoléonien, ci-contre).



Deux grandes fermes, celle d'Authon - aujourd'hui Guignard - et celle des Pavillons (qui se composait peut-être à l'époque d'un château et d'une ferme), se situent à la périphérie du village. Le bâti y est relativement dense et organisé autour du lieu de culte. Les constructions sont majoritairement orientées nord-sud, tandis que les parcelles sont perpendiculaires à la voie, quel que soit son tracé : ainsi, sur les rues d'axe est-ouest, telle la rue des Pavillons, les bâtiments sont placés en héberge par rapport à la rue, tandis que le long de la Grande rue, c'est leur mur gouttereau qu'ils présentent.

L'ensemble du territoire de la commune est parcouru par un dense réseau viaire en étoile, qui converge vers le centre du village et ses deux places majeures (place de l'église, place de la mare). Ce sont les deux axes majeurs nord-sud et est-ouest qui jouent un rôle important dans le développement et la prospérité de ce village de plaine.

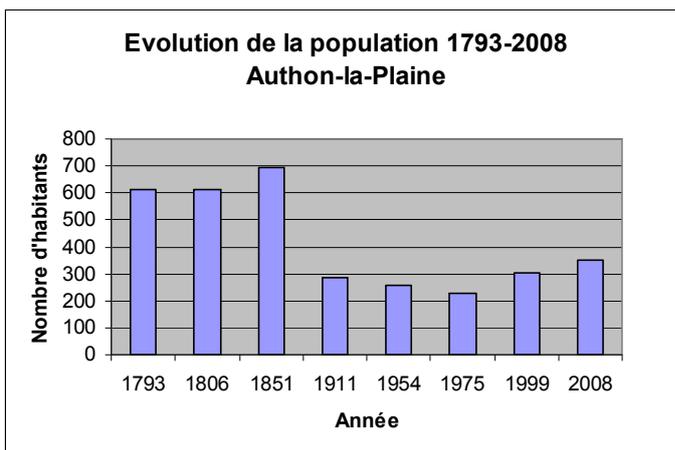
⁴ Ce hameau sera traité dans la monographie communale consacrée au Plessis-Saint-Benoist.

Pour l'ensemble de la commune, 22 bâtiments dont l'emprise au sol est antérieure à la date d'établissement du cadastre napoléonien ont été recensés (pour un total de 29 éléments) ; il s'agit d'un chiffre très élevé, qui témoigne d'une persistance forte des structures anciennes.

2. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SPATIALE

1. L'évolution démographique : des variations moins sensibles que dans les communes voisines

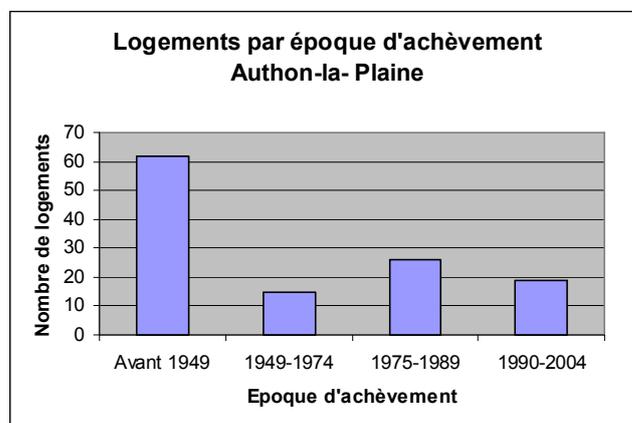
Les évolutions démographiques de la commune d'Authon-la-Plaine sont très similaires à celles que l'on peut observer dans les villages beaucerons voisins : une baisse démographique dans la seconde moitié du XIXe siècle, qui se prolonge jusque dans les années 1970-1980, puis une reprise progressive due au développement de l'automobile et à la périurbanisation qui s'étend de plus en plus loin à partir des pôles urbains et des bassins d'emploi. La courbe ci-dessous nécessite toutefois d'être précisée sur un point : la très forte chute



que l'on observe entre 1851 et 1911 n'est pas due à l'exode rural mais au détachement du hameau du Plessis en 1884, qui comptait alors un peu plus de 300 habitants. Autre nuance à apporter concernant l'ampleur de la baisse démographique dans la commune : quoiqu'aisément décelable, elle a cependant été bien moins marquée à Authon que dans les autres communes du secteur, en raison de la situation du village au carrefour de routes importantes. Cette position a contribué à son maintien à la fin du XIXe siècle, puisqu'elle devient étape militaire, siège d'une perception, d'un bureau de postes et télégraphes (recensé), ainsi que d'un bureau des contributions indirectes. Par ailleurs, la présence d'une gare de chemin de fer à petite distance (celle de Saint-Escobille n'est qu'à trois kilomètres), a également permis d'atténuer la diminution de la population.

2. L'extension du bâti : habitat individuel et densification

Comme le révèle le graphique ci-dessous, confirmé par le recensement sur le terrain, la majorité du bâti d'Authon est ancien. La construction de logements dans la période de l'après-guerre est relativement faible ; la période la plus marquée pour l'activité de construction est le dernier quart du XXe siècle, ce que corroborent les chiffres de la population. L'habitat individuel semble être le type exclusif de mode d'urbanisation ; celle-ci reste concentrée à l'intérieur de l'anneau formé par les chemins qui entourent le village.



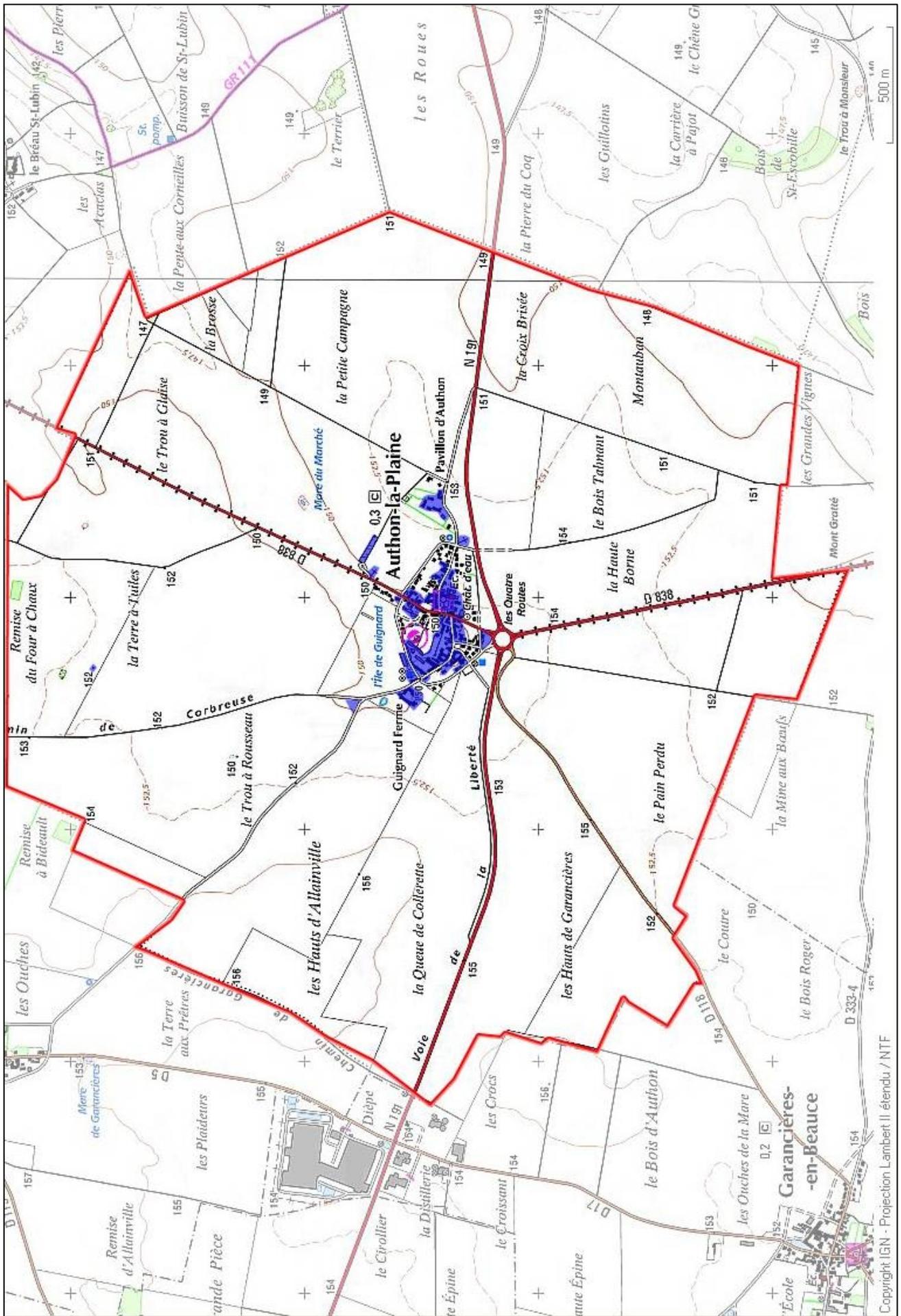
3. LA FORME ACTUELLE DU VILLAGE : UNE PRESERVATION DE LA MORPHOLOGIE ANCIENNE

Comme on l'a vu, le village est aujourd'hui encore circonscrit dans ses limites anciennes, à l'intérieur desquelles il s'est densifié. L'éloignement par rapport à Dourdan et à Paris a pour l'instant limité le développement des zones pavillonnaires ou du mitage le long des axes de communication, à l'exception de quelques maisons au nord de la commune, le long de la D838. La morphologie de la commune reste également marquée par la persistance de la parcelle indivise dite du Parc, située à l'est du pavillon d'Authon, qui constituait sans doute autrefois un domaine et qui est aujourd'hui en culture. Cette grande parcelle tient en effet à distance les implantations des XIXe et XXe siècles, notamment le cimetière et les quelques pavillons de la rue du Parc, exclusivement bâtis sur la rive sud de la voie.

Le carrefour majeur qui a contribué à la prospérité de la commune est toujours présent au sud, mais il semble aujourd'hui jouer un rôle moins prégnant dans le développement du village : en effet, les deux routes qui se croisent (D838 et N191, appelée Voie de la Liberté) ne paraissent plus être aujourd'hui que des lieux de passage permettant de relier des pôles ou des axes d'échelle supérieure (l'autoroute A10 et Étampes, Dourdan et Angerville). Cette mutation est matérialisée par l'immense rond-point situé au sud de la commune et dont les aménagements paysagers (butte végétalisée et rives arborées) dissimulent la commune à qui ne fait que passer.

Page de droite : évolution des emprises foncières sur le centre du territoire de la commune d'Authon-la-Plaine entre 1961 et 2005

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951



Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF

4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

Selon l'Atlas paysager élaboré par l'IAURIF, le territoire de la commune d'Authon-la-Plaine est intégralement compris dans l'unité paysagère formée par le plateau de la Beauce. La plaine d'Authon, qualifiée de Beauce agricole, y constitue un ensemble à part entière. Le paysage y est donc uniforme, horizontal, largement ouvert, et la vue est seulement arrêtée de loin en loin par des rangées d'arbres qui marquent le tracé d'une route d'importance ou la lisière des propriétés du village (ci-dessous).

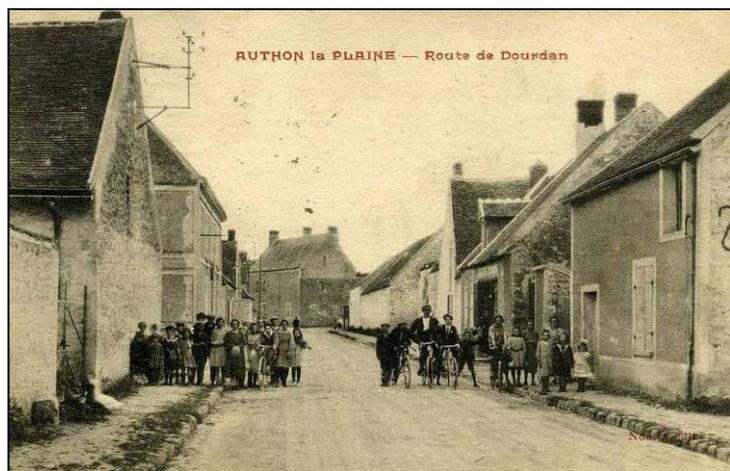


Ci-dessus, en haut : vue prise en direction de la route départementale, aisément identifiable au milieu des cultures par son alignement d'arbres.

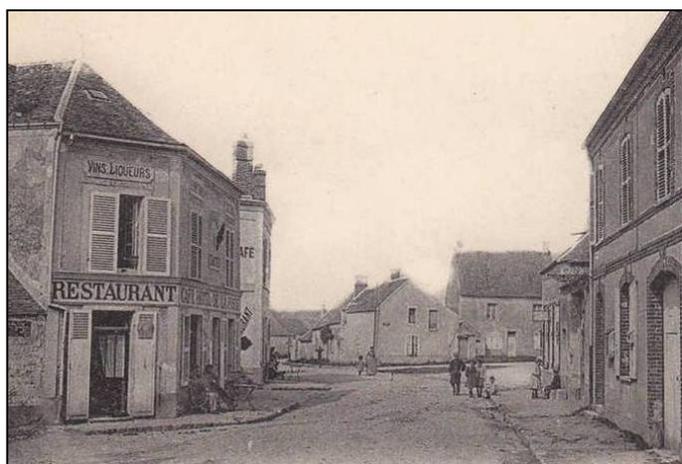
Ci-dessus, en bas : l'ouest du village pris depuis le nord, près du lieu-dit Guignard. La haie de persistants et le poteau électrique tranchent par leur verticalité dans un paysage par ailleurs uniformément plat, où le bâti même – y compris l'église - ne s'élève pas.

1. D’hier à aujourd’hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

En tant que commune d’importance au sein du canton à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la commune d’Authon-la-Plaine a fait l’objet de nombreux clichés destinés à une édition de cartes postales. Deux lieux retiennent plus particulièrement l’attention des photographes : la place de l’Église, en direction du lieu de culte ou du café de la place, et la rue principale, appelée selon les éditions Grande Rue, route d’Orléans ou route de Dourdan, témoignant une fois encore de l’importance prise par les axes de communication et les carrefours dans la commune. Les clichés de rues, mettant d’abord en valeur les commerces, donnent souvent l’occasion au photographe de composer des scènes animées. L’impression générale est celle d’un bâti plutôt bas, dense, ainsi que de perspectives fermées et de limites marquées entre le village et les champs (ci-dessous).



La comparaison entre ces cartes anciennes et des photographies prises au même endroit et selon le même angle de vue lors de l’enquête de terrain permet de dégager des pistes d’évolution du paysage bâti de la commune.



Malgré une apparente persistance des formes et des volumes anciens, la comparaison entre les deux prises de vue révèle de nombreux changements de détail qui transforment la perception du paysage : rehaussement de bâtiments à l’arrière-plan et sur la gauche, modification des ouvertures du restaurant, apparition des marquages de voirie, voitures, poteaux et lignes électriques qui fragmentent la vue.



On reconnaît sur cette vue des bâtiments déjà présents sur les clichés précédents, notamment le café-restaurant. La fermeture du paysage par les aménagements urbains (ici le parking et les installations végétalisées qui l'accompagnent) mais aussi par la transformation du petit bâtiment au centre, dont la toiture plus avancée réduit la perspective, est plus patente que sur le couple de cartes postales précédent. L'ensemble reste néanmoins proche de la vue ancienne.



Place de la Mare, le changement est plus radical : la mare a en effet entièrement disparu sous une dalle de béton entourée de plantations et clôturée. Il n'a donc pas été possible de reprendre la photographie exactement depuis le même endroit. Les transformations du bâti sont également importantes. D'une vue à l'autre, en un même lieu, le paysage a changé. De rural, il évolue maintenant vers l'urbain ou tout du moins vers le résidentiel.

2. Éléments marquants du paysage actuel

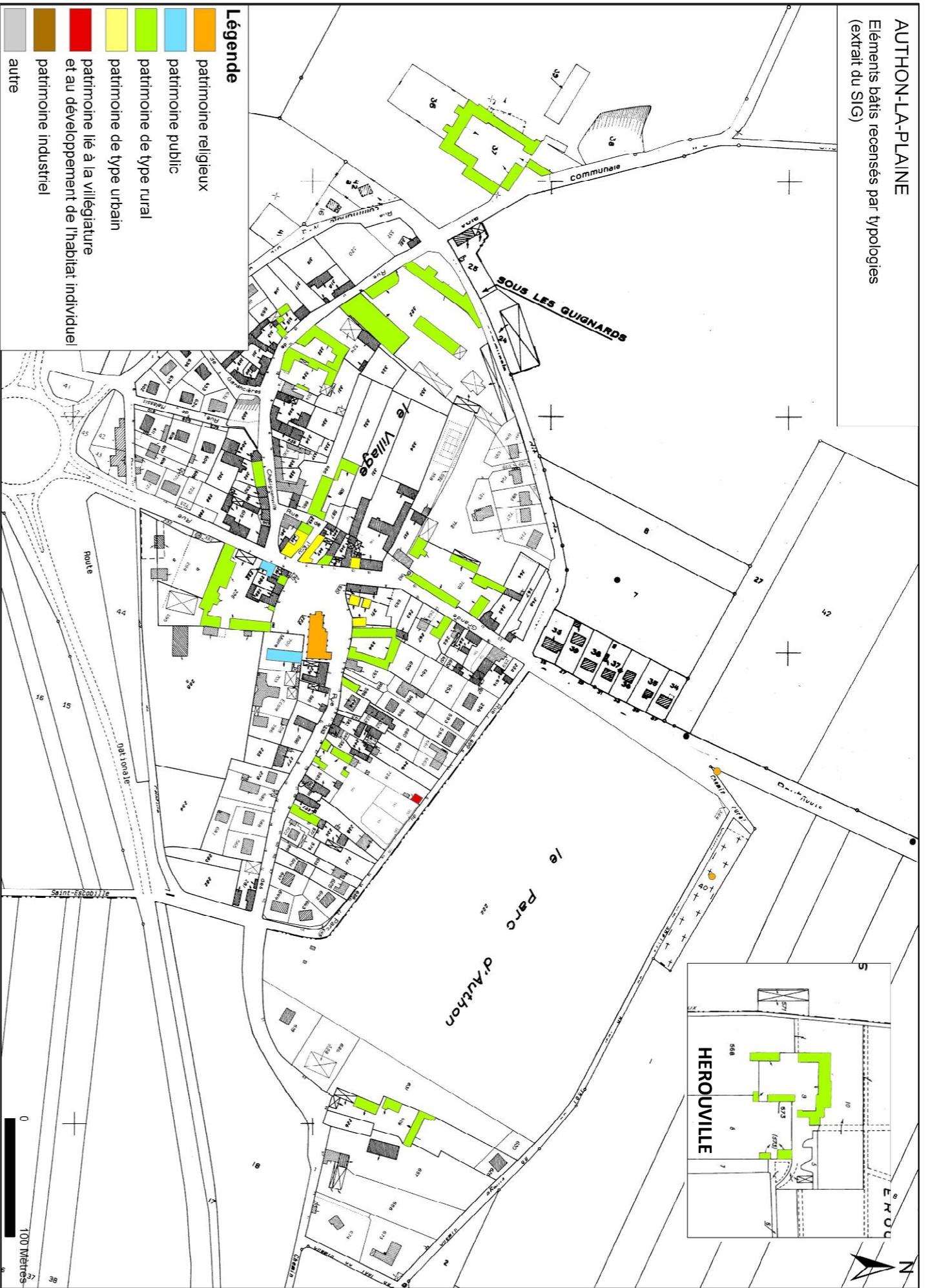
En raison de l'uniformité du relief et de l'homogénéité des milieux, composés quasi-exclusivement de parcelles mises en culture, le moindre élément vertical se détache très nettement. Alors qu'autrefois seuls les clochers des communes alentours servaient de points de repère, aujourd'hui, de nouveaux éléments verticaux - que l'on peut qualifier de « marqueurs paysagers » - sont apparus et jalonnent le paysage de la commune – et fréquemment celui des villages voisins. Ainsi, le château d'eau du Plessis-Saint-Benoist est visible à une dizaine de kilomètres à la ronde, et donc depuis Authon-la-Plaine, située à quatre kilomètres à vol d'oiseau. De même, les lignes à très haute tension qui coupent la Beauce du nord au sud, du Hurepoix à Orléans, forment des lignes de repère très visibles.



Il existe enfin à Authon un contraste particulièrement fort entre la densité du village, replié sur lui-même – un phénomène renforcé par la densification du centre-bourg à l'intérieur des chemins existants et qui se matérialise actuellement par la ceinture de pavillons qui semble enclore la commune (ci-dessous) – et les paysages très ouverts qui l'entourent et qui apparaissent sitôt les dernières maisons dépassées. Cette perception est renforcée par la forme basse et trapue du clocher de l'église, qui dépasse à peine le toit de la nef, elle-même finalement peu élevée par rapport au bâti qui l'entoure (ci-dessous). De manière surprenante dans la Beauce, le clocher d'Authon n'est pas un point de repère. Le château d'eau de la commune est lui aussi inséré dans le bâti et ne se démarque pas par sa hauteur. Les « marqueurs paysagers » sont ainsi tous extérieurs à la commune.

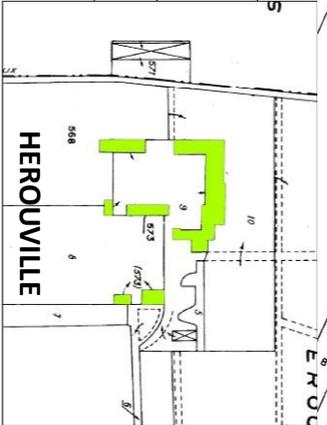


AUTHON-LA-PLAINE
 Éléments bâtis recensés par typologies
 (extrait du SIG)



Légende

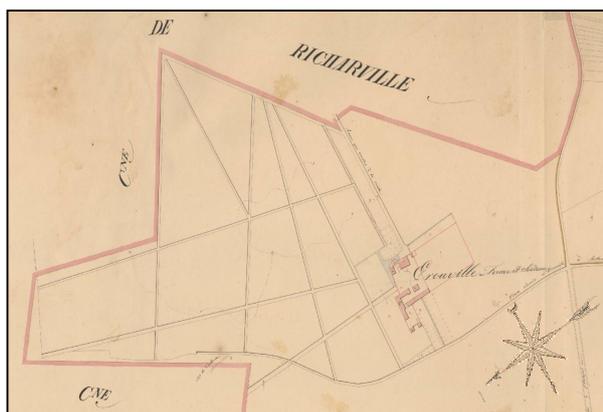
- patrimoine religieux
- patrimoine public
- patrimoine de type rural
- patrimoine de type urbain
- patrimoine lié à la villégiature et au développement de l'habitat individuel
- patrimoine industriel
- autre



ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Les bâtiments de type rural et agricole prédominent très largement à Authon-la-Plaine. Mais contrairement à certains villages proches dans lesquels ils sont exclusifs, ils voisinent ici avec quelques maisons de bourg et maisons à boutique : en effet, le village, essentiellement agricole, avait également une petite fonction administrative au XIXe siècle et se trouvait sur des axes de passage importants. Aucune *villa** ni *maison de notable** ou château n'ont en revanche été recensés. A Hérouville, où ferme et château étaient signalés sur la cadastre napoléonien (ci-contre), c'est-à-dire dans la première moitié du XIXe siècle, il ne semble rester aujourd'hui que l'exploitation agricole ; le grand parc aux allées rectilignes a lui-même été remplacé par un bois.



La plupart des constructions de la commune possèdent des murs en moellons de calcaire, sans doute extrait localement. La marne verte, composée d'argile et de calcaire en proportion équivalente, présente en bancs sur le territoire, n'est pas utilisée directement dans les constructions, sans doute en raison de son manque de résistance. En revanche, elle a pu être utilisée en mortier, après transformation en chaux. Les bâtiments sont fréquemment enduits : ceux de type rural privilégient un enduit à pierre vue, qui laisse apparaître les moellons, tandis que les maisons de bourg et les maisons à boutique – ou les logis des fermes – ont des enduits lisses et uniformes.

La commune ne compte qu'un seul monument inscrit au titre des monuments historiques, l'église Saint-Aubin ; son périmètre de protection couvre en revanche l'ensemble du noyau villageois.

2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Fermes	10	3	0	0	13
Maisons rurales et granges	6	0	0	0	6
Maisons de bourg et maisons à boutique	5	0	0	0	5
Édifices publics, civils et religieux	2	2	0	0	4
Pavillons	1	0	0	0	1
TOTAL	24	5	0	0	29

1. Édifices publics, civils et religieux

Nombre d'édifices recensés : 4

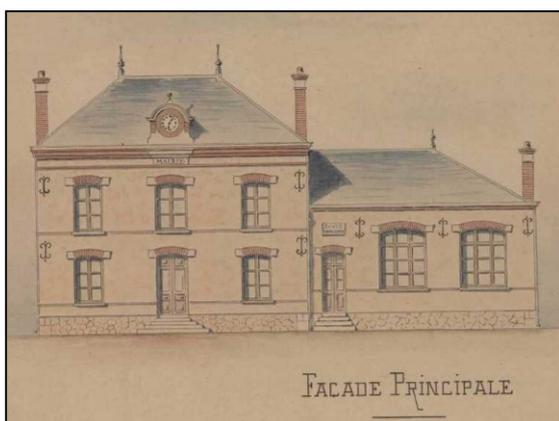
Remarquables : 2 (AUT11 – église ; AUT12 – mairie-école)

Les édifices de ce type sont regroupés sur la principale place du village : église, mairie, école, monument aux morts. Deux croix en fer forgé ont par ailleurs été recensées, l'une dans le cimetière, l'autre à l'entrée nord de la commune, au bord de la D838. Cette dernière est sans doute une croix de carrefour, dont il n'est pas sûr qu'il s'agisse là de son emplacement d'origine.

L'origine de l'église Saint-Aubin remonte au XIIe siècle ; elle porte aujourd'hui la trace de nombreux remaniements datant de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne. Construite en moellons de calcaire, elle est renforcée aux angles par des chaînes en grès et épaulée par des arcs-boutants et des contreforts. A l'instar de nombreuses églises de la région, elle comporte un chevet plat et un clocher au toit en bâtière. Celui-ci se distingue cependant par son aspect trapu et sa hauteur qui ne dépasse guère celle de la nef et du chœur.



Sur son flanc sud se trouve la mairie-école, datée de l'extrême-fin du XIXe siècle : en effet, la décision d'édification est prise en 1893 et les bâtiments sont inaugurés en 1899.



Comme nous l'indique le dessin ci-contre, extrait de la *Monographie de l'Instituteur**, l'édifice d'origine ne comportait qu'une seule aile. Une seconde aile a été ajoutée depuis cette date, et l'on ne peut que souligner son insertion dans l'ensemble déjà existant et son édification dans le respect de la construction antérieure, même si la symétrie n'est pas parfaite. La mairie-école se caractérise par la qualité et la richesse de sa décoration : arcs de décharge et corniches en briques, décor de céramique, *modénature**, enduit rocaillé, épis de faîtage, garde-corps

ouvrages. Sur la façade de l'aile droite a en outre été apposée – et conservée – une plaque en céramique commémorant les instituteurs et enfants de la commune décédés pendant la Première Guerre mondiale. Cette plaque, offerte par le département de Seine-et-Oise, se retrouve sur de nombreuses écoles du département mais n'a pas systématiquement été préservée. L'ensemble – pour lequel une nouvelle extension est aujourd'hui prévue – a été qualifié de remarquable.



On peut également évoquer ici l'ancien bureau de poste, aujourd'hui transformé en habitation, édifié au XIXe siècle et orné de décors de briques qui soulignent les ouvertures et les arêtes de la façade. Il est à noter que seule la façade sur rue est enduite et décorée ; les murs pignons, aveugles, ont gardé leurs moellons à nu. En raison de la perte de sa fonction d'origine, le bâtiment a vu ses ouvertures quelque peu modifiées et ses combles aménagés.



2. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 13

Remarquables : 3 (AUT05 – 35 rue des Pavillons ; AUT13 – 3 place de l'Église ; AUT28 – rue de l'Écu

Sans surprise pour une commune beauceronne, ce sont à Authon-la-Plaine les *fermes** qui constituent la typologie de bâti la plus représentée. On en distingue deux types principaux, en fonction de leur taille. Les grandes fermes sont les plus nombreuses, avec plus des deux tiers des fermes recensées. La plupart d'entre elles s'organisent autour d'une cour fermée, le long de laquelle se placent les bâtiments d'exploitation et le logis. Ce dernier se trouve soit sur rue – il est alors généralement imposant ou traité avec soin (AUT23, AUT28, ci-dessous) – soit placé latéralement, dans la cour. Dans ce cas, il se distingue moins nettement des autres bâtiments agricoles et ce sont alors les grands murs aveugles des étables ou des écuries qui signalent la ferme côté rue (AUT21, AUT22, ci-dessous).



Ces bâtiments sont généralement construits en moellons de calcaire, parfois renforcés par des pierres de taille aux angles, et sur lesquels on distingue encore fréquemment des vestiges d'enduit ; les façades de logis sont souvent couvertes d'un enduit lissé et leurs ouvertures soulignées d'un léger bandeau lissé de teinte plus claire. Dans l'ensemble, la décoration est rare, notamment sur les édifices les plus anciens. Seules quelques annexes construites au XIXe siècle ou au début du XXe siècle comportent des décors de briques, qui jouent à la fois sur les formes et les couleurs (ci-contre, à la ferme de Guignard, AUT23). Pour ce qui est des matériaux de couverture, un même ensemble mêle fréquemment ardoises et tuiles plates, plus rarement les tuiles mécaniques. Les couvertures anciennes semblent donc encore subsister, sans doute en raison du coût de réfection de toitures d'une telle surface.



très grande ferme située sur l'un des côtés de la place de l'Église, et d'autre part d'une ferme rue de l'Écu qui se caractérise par la préservation en l'état de ses annexes agricoles (AUT28, ci-contre), le traitement de la façade du logis (illustré page précédente) et les vestiges d'un portail cintré en pierre de taille.

Trois petites fermes ont également été recensées. Deux d'entre elles s'organisent sur le modèle de la cour fermée (AUT24, AUT27), tandis que la troisième a un plan plus



atypique : tous les bâtiments qui la composent sont en effet dans l'alignement les uns des autres. Le logis présente sa façade gouttereau sur rue, tandis que les annexes sont placées en retour d'équerre, pignon côté rue (AUT05, ci-contre). Malgré quelques ouvertures reprises et une entrée de cave murée, cet ensemble a été qualifié de remarquable : les annexes agricoles sont en effet très bien préservées, du moins en ce qui concerne leur aspect extérieur.

3. Maisons rurales et granges

Nombre d'édifices recensés : 6

Les maisons rurales comportent elles aussi des annexes agricoles ; un critère permet de les distinguer des petites fermes, à savoir la taille de ces annexes : lorsqu'elles sont plus petites que le logis, on parle de *maison rurale**. Par rapport au nombre de fermes, ces maisons sont relativement peu nombreuses à Authon-la-Plaine, ce qui témoigne de la prospérité de la commune. Elles présentent pour la plupart le logis en équerre par rapport à la rue et sont toutes couvertes de tuiles plates (ci-dessous, AUT04, AUT10). Au-delà de ces points communs, ces unités plutôt modestes et simples ne présentent pas de plan type ou de caractéristiques architecturales récurrentes à l'échelle de la commune.



Deux granges isolées ont par ailleurs été recensées, rue des Pavillons et rue de l'Écu. Sans doute appartenait-elles à des ensembles aujourd'hui disparus ou dénaturés dont elles sont le seul vestige encore dans son état ancien. (ci-dessous, AUT16, dont l'emprise est *antécadastré**, et AUT03, dont la construction date de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle).



4. Maisons de bourg et maisons à boutique

Nombre d'édifices recensés : 5

Malgré sa vocation essentiellement agricole, la commune doit à sa situation au carrefour de deux axes importants la présence de bâtiments qui ne relèvent pas de typologies strictement rurales. Ainsi deux *maisons de bourg** et trois *maisons à boutique** (dont l'ancienne poste, traitée plus haut) subsistent et ont été recensées. La maison de

bourg située Grande rue (AUT20, ci-contre) présente des caractères formels typiques : un bâtiment mitoyen des deux côtés, dont l'accès se trouve directement sur la rue et à la façade enduite (avec ici un soubassement) et soignée : un bandeau lissé encadre la façade. Elle s'insère par ailleurs dans un alignement bâti.



La commune comptait deux cafés-restaurants, visibles sur les cartes postales : le café de la Poste et le café-restaurant-hôtel Bordier. Le premier a conservé son activité de restauration, tandis que le second a été intégralement transformé en habitation ; son décor et son enduit ont disparu. Néanmoins, la trace du bandeau enseigne est encore visible et la large corniche a subsisté.

5. Pavillon

Nombre d'édifices recensés : 1

Un seul *pavillon** construit avant 1945 a été recensé sur le territoire de la commune. Il s'agit d'une construction originale, puisque son emprise au sol, et sans doute son soubassement en moellons sont *antécadastres**. Le bâtiment a été rehaussé dans la première moitié du XXe siècle pour lui donner son allure actuelle. De très petite taille (ce qui justifie son appellation de « pavillon » malgré la présence d'un étage carré), il se singularise par son imposante corniche à mi-hauteur et par la présence de petits éléments de décor en céramique (AUT09, ci-dessous).



3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE

Sur 29 éléments recensés, 5 ont été qualifiés de remarquables, en raison de leur intérêt architectural et morphologique. Il s'agit d'un nombre relativement faible, qui témoigne des transformations de la commune. Les 24 autres éléments ont en effet été qualifiés d'intéressants, car ils ont été légèrement modifiés. Leur structure reste cependant lisible.

Le nombre d'éléments bâtis avant 1945 mais non retenus car trop dénaturés s'élève pour sa part à 47, soit davantage que le nombre de bâtiments finalement retenus. De manière générale, les modifications importantes de structure touchent davantage les bâtiments de type rural que les maisons de bourg ou pavillons. Les premières s'avèrent en effet inadaptée à l'usage nouveau qu'on leur assigne, celui de résidence sans activité agricole. Les annexes agricoles sont alors transformées en habitat ou en garage : larges portes de garages, fenêtres et lucarnes percent les murs autrefois aveugles. Il en va de même dans les logis, souvent trop exigus ou mal éclairés : ces constructions modestes étaient en effet construites à l'économie et les ouvertures adaptées aux stricts besoins de l'activité, c'est-à-dire réduites, rares et irrégulières. Ces altérations lourdes de la structure modifient à la fois la morphologie du bâti et le paysage de la commune (ci-dessous).



Ces adaptations aux exigences de l'habitat moderne se doublent fréquemment d'une volonté de suivre la mode du « faux rustique », même si cette tendance est moins perceptible dans la Beauce que dans la vallée de l'Orge, plus périurbaine. Les enduits protecteurs sont grattés pour faire apparaître la pierre nue et les linteaux de bois placés au-dessus des ouvertures en tentant de donner ainsi un aspect « authentique » à la maison (ci-dessous à gauche). Des lucarnes de style néo-vernaculaire et aux dimensions démesurées, viennent coiffer en nombre les toits des édifices (ci-dessous à droite), sans respect pour les styles, rythmes et proportions d'origine.

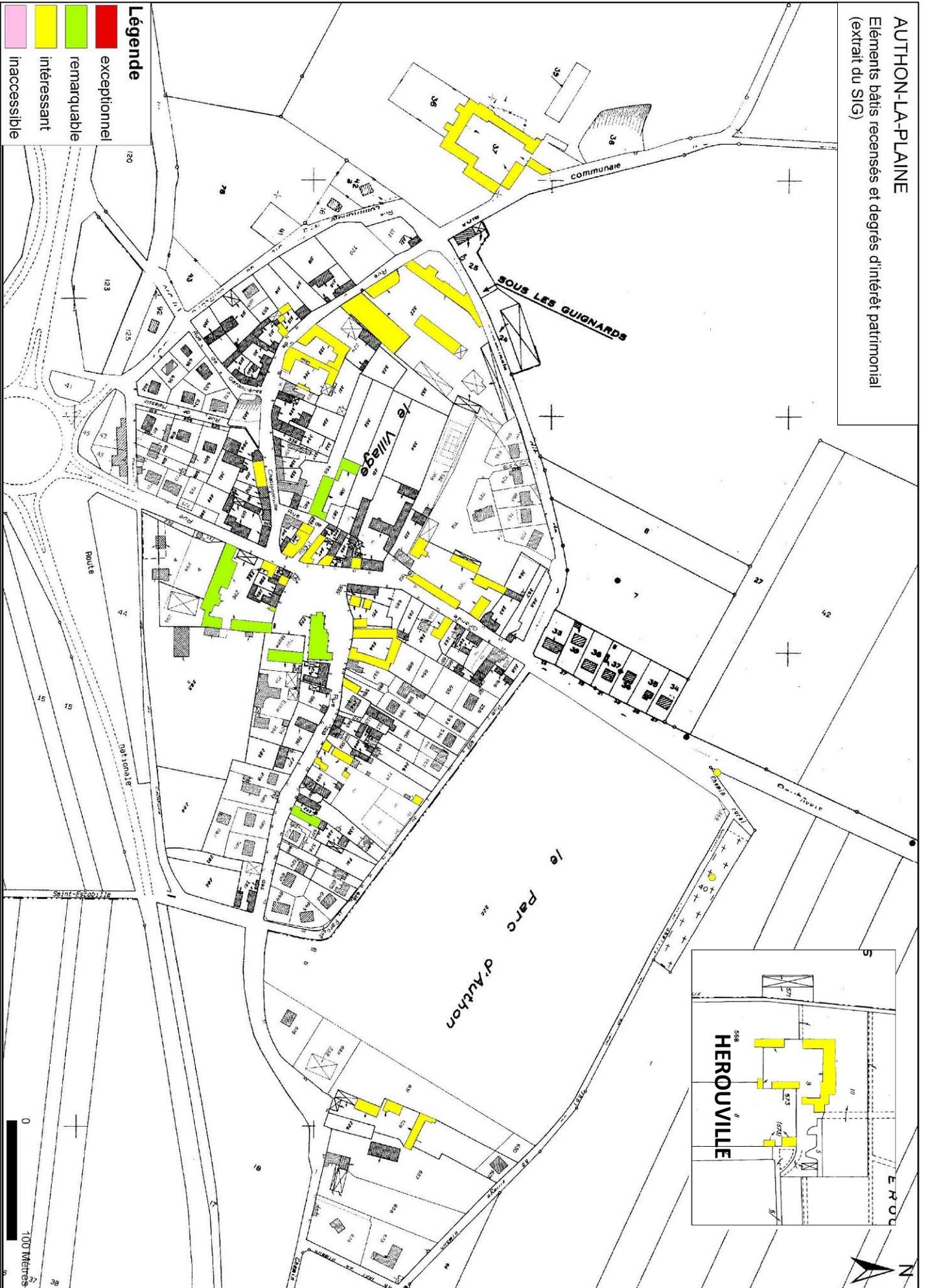


La structure de certains bâtiments peut également avoir perdu sa lisibilité en raison de découpages parcellaires et de redistribution des espaces. A cet égard, un bâtiment situé dans la Grande rue retient tout particulièrement l'attention : il s'agit de prime abord d'un imposant logis de ferme, à l'aspect très ancien (notamment les encadrements des baies et la présence d'une fenêtre à meneau) et à l'appareillage très soigné mais dont la façade sur rue

témoigne d'emblée de quelques remaniements (ci-dessous). L'aperçu du portail latéral, en plein cintre, confirme l'ancienneté et la qualité de la construction. Mais derrière ce portail, un pavillon neuf, de modèle standard et de couleur vive, sans aucun lien avec les édifices existants, a été construit au beau milieu de la grande cour, qui se révèle divisée en plusieurs parcelles. L'ancienne ferme a perdu son intégrité et sa structure. Il s'agit là d'une dénaturación importante et difficilement compréhensible.



AUTHON-LA-PLAINE
 Elements bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial
 (extrait du SIG)



GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi

quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originales, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faitage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les

communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

T

Tuiles de rive : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

